

CAHIER DES CONDITIONS DE VENTE

CLAUSES ET CONDITIONS auxquelles sera adjugée à l'audience des saisies immobilières du Tribunal de Grande Instance de Nîmes, siégeant au Palais de justice de ladite ville, salle ordinaire desdites audiences, au plus offrant et dernier enchérisseur, et en un lot.

Au jour et heure qui seront ultérieurement fixés, la vente sur saisie immobilière portant sur :

A PONT-SAINT-ESPRIT (GARD) 30130 Lotissement Les mille feuilles,
Une maison d'habitation avec terrain attenant

Figurant au cadastre savoir :

Préfixe	Section	N°	Lieudit	Surface
	BR	248	CHEMIN DES CIMES	00 ha 02 a 53 ca

Le BIEN forme le lot numéro-TREIZE (13) du lotissement dénommé "LES MILLE FEUILLES".

Le lotissement a été autorisé par un arrêté délivré par la Mairie de PONT ST ESPRIT en date à PONT ST ESPRIT du 27 septembre 2006, portant le numéro 0003.

L'ensemble des pièces constitutives du lotissement, dont l'arrêté sus-visé, a été déposé au rang des minutes de l'office notarial nommé en tête des présentes, le 16 janvier 2006, publié au deuxième bureau des hypothèques de NIMES, le 7 mars 2006, volume 2006P, numéro 2031.

Indication faite que un arrêté modificatif supprimant le portail automatique sur la voie privée entre les lots 1 à 7 et 8 à 14 en date du 03 février 2007 a été déposé au rang des présentes minutes pour être publié au bureau des hypothèques de NIMES II.

Sur la mise à prix de 64 000 €

Saisie à l'encontre de :

Madame SENECAI Carine Martine Géraldine épouse NALAIS

Née le 11.03.1977 à Dieppe

De nationalité française

Demeurant 64 traverse des millepertuis 30130 Pont Saint Esprit

Monsieur NALAIS Laurent Stéphane Gérard

Né le 03.07.1975 à Dieppe

De nationalité française

Demeurant 64 traverse des millepertuis 30130 Pont Saint Esprit

Aux requête, poursuites et diligences de :

Crédit immobilier de France Développement, société anonyme à conseil d'administration, au capital de 124 821 620 €, inscrite au RCS de Paris sous le numéro B379 502 644 dont le siège social est situé 26-28 rue de Madrid à Paris (75384) cedex 08, agissant poursuites et diligences de son Président du Conseil d'Administration en exercice domicilié en cette qualité audit siège social.

Venant aux droits suite à absorption de sa société fille, le Crédit Immobilier de France Méditerranée.

Venant aux droits suite à la fusion par absorption du Crédit Immobilier de France par le Crédit Immobilier de France Sud, la dissolution de ladite société et la nouvelle dénomination commune : Crédit Immobilier de France Méditerranée en date du 15.12.2009.

Ayant pour avocat, Maître Christine BANULS membre de **la SCP GUALBERT RECHE BANULS**, avocats au Barreau de Nîmes, demeurant 1 rue Racine – BP 80026 – 30000 Nîmes – lequel est constitué à l'effet d'occuper sur les présentes poursuites de saisie immobilières et leurs suites.

ENONCIATIONS PRELIMINAIRES :

EN VERTU :

Deux actes notariés dûment revêtus de la formule exécutoire établis en date du 29 janvier 2010 par Maître RIVIER Philippe, notaire associé d'une société civile professionnelle dénommée "Philippe RIVIER, notaire associé", titulaire d'un office notarial à PONT SAINT ESPRIT (Gard), Parc d'activités "PORTES SUD", contenant vente et prêt.

Le poursuivant susnommé et domicilié à, suivant acte de la SCP PELERIAUX GISCLARD BADAROUX-PELERIAUX, huissiers de justice à Nîmes (30000), 1 rue St Marc, fait signifier un commandement de payer valant saisie immobilière en date du 28.11.2018.

A

Madame SENECAL Carine Martine Géraldine épouse NALAIS

Née le 11.03.1977 à Dieppe

De nationalité française

Demeurant 64 Traverse des Millepertuis 30130 Pont Saint Esprit

Monsieur NALAIS Laurent Stéphane Gérard

Né le 03.07.1975 à Dieppe

De nationalité française

Demeurant 64 Traverse des Millepertuis 30130 Pont Saint Esprit

D'avoir immédiatement à payer au requérant à l'acte, entre les mains de l'huissier de justice, ayant charge de recevoir ou encore entre les mains de l'Avocat constitué, sus dénommé et domicilié.

La somme de :

- PPL 1 - PRET HABITAT N°10000010004492..... 165 504,86
- PPL 2 - PRET TAUX 0% N°100000100044926 13 799,60
- CLAUSE PENALE
- ARTICLE 700 CPC
- INTERETS ACQUIS POUR MEMOIRE
- ACCESSOIRES ET DIVERS
- FRAIS DE PROCEDURE 159,90
- Emolument Proportionnel (Art. A444-31 C.Com.)
- Coût de l'acte ttc 503,49
- A DEDUIRE LE(S) ACOMPTE(S) REÇU(S)*

SOLDE A PAYER en Euros 179 967,85

DETAIL DES ELEMENTS DE CREANCE

CAPITAL RESTANT DU	145 729,10
ECHEANCES IMPAYEES	8 695,17
INTERETS DE RETARD SUR ECHEANCES	341,45
INDEMNITE D'EXIGIBILITE ANTICIPEE 7%	10 739,14
TOTAL	165 504,86

CAPITAL RESTANT DU	13 250,00
ECHEANCES IMPAYEES	540,35
INTERETS DE RETARD SUR ECHEANCES	9,25
TOTAL	13 799,60

DECOMPTES DETAILLES



CRÉDIT IMMOBILIER DE FRANCE
CIFD

Dossier NALAIS Laurent

**DÉCOMPTÉ DES SOMMES DUES
AU 17/09/2018**

PRÊT HABITAT N°100000100044927

Capital restant dû au 17/09/2018	145 729,10 €
Échéances impayées échues au 17/09/2018	8 695,17 €
Intérêts de retard sur échéances impayées au 17/09/2018	341,45 €
Sous Total	154 765,72 €
Indemnité d'exigibilité anticipée (7%)	10 739,14 €
Intérêts de retard postérieurs au taux contractuel de 1,60% du 18/09/2018 jusqu'à parfait paiement	Mémoire
Frais de procédure	Mémoire
Total (OUTRE MÉMOIRES)	165 504,86 €



CRÉDIT IMMOBILIER DE FRANCE
DÉVELOPPEMENT
31, Rue de la République
CS 50086 - 13304 MARSEILLE CEDEX 2

Crédit Immobilier de France Développement (CIFD) - S.A. au capital de 124 821 703 euros
26-28 rue de Madrid - 75384 PARIS CEDEX 08 - Tél 01 70 91 37 00 - Fax 01 70 91 37 01
RCS PARIS B 379 502 644 - TVA FR29379502644 - N°ORIAS 15001220



CRÉDIT IMMOBILIER DE FRANCE
CIFD

Dossier NALAIS Laurent

DECOMPTE DES SOMMES DUES
AU 17/09/2018

PRÊT NOUVEAU TAUX 0% N°100000100044926

Capital restant dû au 17/09/2018	13 250,00 €
Échéances impayées échues au 17/09/2018	540,35 €
Intérêts de retard sur échéances impayées au 17/09/2018	9,25 €
Sous Total	13 799,60 €
Indemnité d'exigibilité anticipée (7%)	- €
Intérêts de retard postérieurs au taux contractuel de 5,35% du 18/09/2018 jusqu'à parfait paiement	Mémoire
Frais de procédure	Mémoire
Total (OUTRE MÉMOIRES)	13 799,60 €



CRÉDIT IMMOBILIER DE FRANCE
DÉVELOPPEMENT
31, rue de la République
CS 50086 - 13304 MARSEILLE CEDEX 2

Crédit Immobilier de France Développement (CIFD) – S.A. au capital de 124 821 703 euros
26-28 rue de Madrid – 75384 PARIS CEDEX 08 – Tél 01 70 91 37 00 – Fax 01 70 91 37 01
RCS PARIS B 379 502 644 – TVA FR29379502644 – N°ORIAS 15001220

Outre tous frais conséquents faits ou à faire, susceptibles d'être avancés par le prêteur pour le recouvrement de sa créance et la conservation de son gage.

Sous réserves et sans préjudice de tous autres dus, notamment des intérêts échus depuis la date de l'arrêté de compte notifié au commandement valant saisie au jour du paiement effectif, ainsi que du principal, droits, frais de mise à exécution.

La partie saisie n'ayant pas satisfait audit commandement, celui-ci a été publié au service de la publicité foncière Nîmes 2, le 19.12.2018, volume 3004P02 2018 S N°80.

L'assignation à comparaître aux débiteur et créanciers inscrits a été délivrée pour l'audience d'orientation du

Jeudi 11 AVRIL 2019 à 10h.

DESIGNATION :

Telle qu'elle résulte des énonciations du commandement valant saisie immobilière et sus-énoncées.

Il est en outre annexé le procès-verbal descriptif de la SCP PELERIAUX BADAROUX GISCLARD en date du 20.12.2018 et les diagnostics techniques en date du 31.12.2018.

ORIGINE DE PROPRIETE :

Le bien ci-dessus appartient en indivision à madame SENEAL Carine Martine Géraldine Epouse NALAI et à monsieur NALAI Laurent Stéphane Gérard, suite à l'acquisition qu'ils en ont faite selon acte de vente reçu par Maître RIVIER Philippe, notaire associé de la société civile professionnelle dénommée « Philippe RIVIER, notaire associé, titulaire d'un office notarial à PONT SAINT ESPRIT (GARD), Parc d'activités « PORTES SUD », le 29 janvier 2010 publié au Bureau des Hypothèques de Nîmes (Deuxième bureau) le 18/02/2010, référence d'enlissement 3004P02 2010P1221.

Tous les renseignements relatifs à l'origine de propriété sont donnés sans aucune garantie et sans que la partie poursuivante, ou l'Avocat poursuivant, ne puisse en aucune façon être inquiété.

En outre la vente aura lieu aux conditions, charges et clauses suivantes: